

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Article 1 : Ce vide-greniers est organisé par le Souvenir Français autour de la place Monpeurt. **Accueil des exposants à partir de 6h00. Mise en place terminée pour 7H45. Vous ne pouvez quitter la brocante qu'à partir de 17h30.**

Article 2 : Les exposants s'installeront exclusivement sur les espaces désignés par l'organisation. **Aucun emplacement ne pourra être occupé sans autorisation. Vous devez obligatoirement passer par l'organisation qui vous positionnera à votre emplacement .**

Article 3 : Les emplacements ne pourront être cédés à un tiers.

Article 4 : Il sera obligatoire de laisser une voie de circulation de 3 mètres de largeur minimum (passage des secours).

Article 5 : A votre emplacement aucun véhicule ou remorque ne restent sur place ni sur les emplacements réservés pour la fête à Magny (conformément aux dispositions imposées par la Ville de Metz).

Article 6 : La vente ambulante est interdite sur toute l'étendue de la brocante.

Article 7 : L'exhibition d'animaux vivants afin de promouvoir les ventes est strictement interdite.

Article 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, des pertes, vols, casses ou détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses etc...). Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 9 : Le vide-greniers s'adresse exclusivement aux particuliers n'ayant pas fait plus de 2 vide-greniers dans l'année (dont celui de Magny). **Aucun professionnel ne pourra être présent** sur les lieux ou dans les environs. Le Souvenir Français peut, sans justification, refuser l'accès à certains exposants.

Article 10 : La vente d'objets achetés ou fabriqués en vue de la revente ainsi que les objets et mobiliers d'art qui sont en principe de la compétence des antiquaires est formellement interdite.

Il est interdit de vendre :

Des animaux, des armes, des articles à caractères pornographiques et pédophiles, des articles à connotation nazie ou antisémite, de la nourriture.

Article 11 : Les inscriptions ne se font qu'auprès du Souvenir Français qui tient une permanence du lundi au vendredi de 14h à 18h au Centre Socioculturel 44 rue des Prêles à Metz Magny. Une photocopie recto verso de la pièce d'identité doit être présentée à l'inscription afin de pouvoir être produite en cas de contrôle des services officiels.

Article 12 : Les droits d'inscription s'élèvent à 2,50 € le mètre linéaire, payables à l'inscription et restent acquis en cas de désistement.

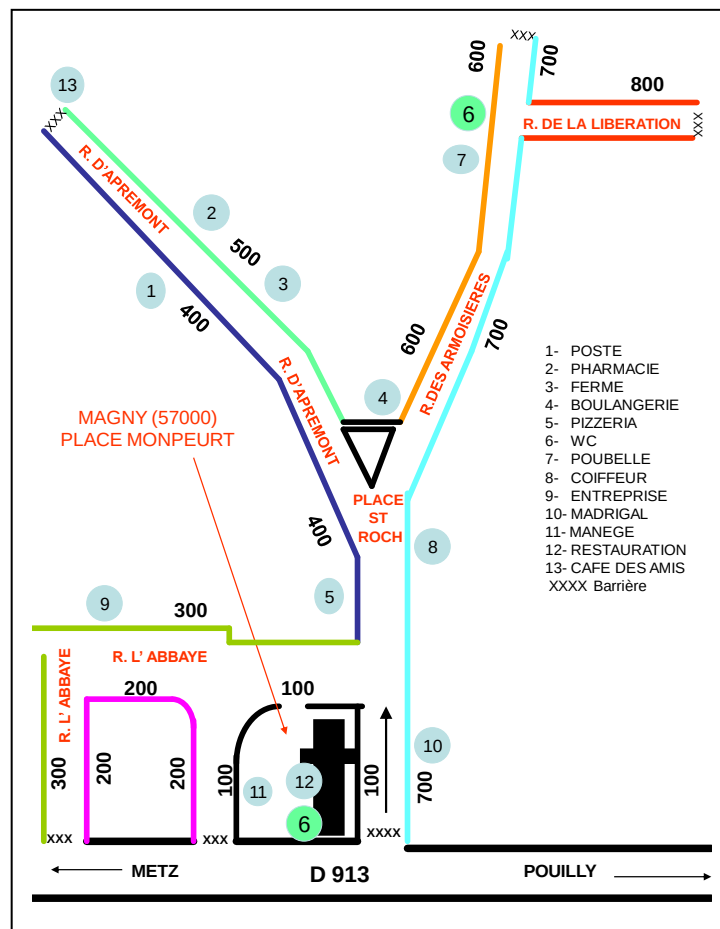
Article 13 : En quittant le vide-greniers chaque participant devra ramasser ses détritres et laisser son emplacement et ses abords propres.

Article 14 : La présence à cette journée implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 15 : Les problèmes ou litiges éventuels non prévus par ce règlement seront réglés par l'organisation.

Article 16 : Conformément à la législation en vigueur, la signature d'engagement des participants vaut attestation sur l'honneur de n'avoir pas participé à plus de 2 vide-greniers dans l'année dont celui-ci. Tout exposant ne respectant pas ce règlement est susceptible d'en être exclu sans dédommagements.

Réservé uniquement aux particuliers



VIDE-GRENIERS DE METZ MAGNY Le Dimanche 14 juillet 2019

Place Monpeurt, A côté de l'église

* : Renseignements obligatoires ; Je soussigné (e) ,

* **Nom** :

* **Prénom** :

* **Adresse** :

* **Téléphone** :

E.Mail :

* **Réserve** : Mètres linéaires X 2,50€ M/L =€

Espèce ou chèque libellé à l'ordre du Souvenir Français METZ MAGNY

* **Joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité.**

Atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 2 vide-greniers cette année (dont celui de Magny) et avoir pris connaissance du règlement.

Date : **Signature** : précédée de « lu et approuvé »

A retourner à :

Claudine LEG
Présidente du Souvenir Français de Metz-Magny
Centre SOCIOCULTUREL de MAGNY
44, rue des Prêles 57000 METZ
Tél : 03 87 66 30 60

Jean-Marie : 06 47 74 07 28
ou Claudine: 06 40 73 09 12

Cadre réservé à l'organisation

Chèque ☐ : **Espèce ☐ :**

Emplacement :